

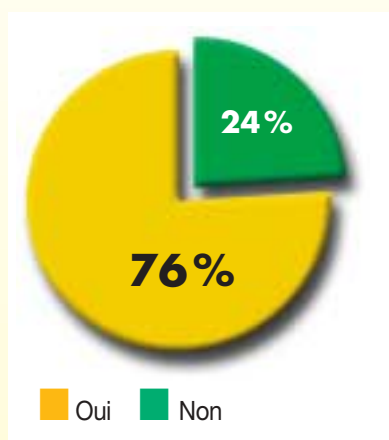


Seuls les textes figurant dans la version 2005 du Manuel du moniteur et du responsable fédéral, téléchargeable, font référence. Site de la Ctn : <http://perso.wanadoo.fr/quai.rive-neuve/>

Jean-Louis Blanchard président

Bilan du questionnaire concernant les clubs plongée enfants

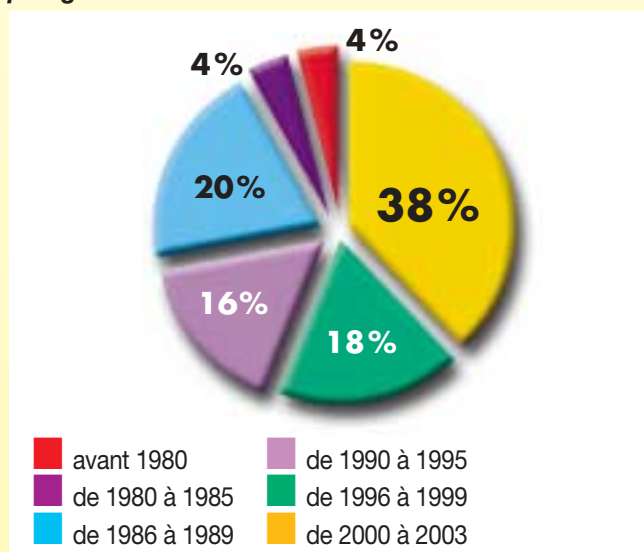
>>> Votre club dispose-t-il d'une section enfants à part entière ?



La plupart des clubs qui proposent une activité plongée enfants mettent à disposition un créneau spécifique pour les enfants, c'est-à-dire un créneau où les enfants ne côtoient pas les adhérents adultes du club. D'autres clubs sont par contre confrontés à l'impossibilité de proposer un créneau séparé de celui des adultes. Ils font en sorte de réserver un espace spécifique pour les enfants (une ou deux lignes d'eau, petit bassin), où les adultes ne viennent pas se mêler. Bien que la recherche de créneaux soit le gros problème dans les piscines actuellement, on a noté tout de même une nette évolution dans la structuration des sections plongée enfants.

sin), où les adultes ne viennent pas se mêler. Bien que la recherche de créneaux soit le gros problème dans les piscines actuellement, on a noté tout de même une nette évolution dans la structuration des sections plongée enfants.

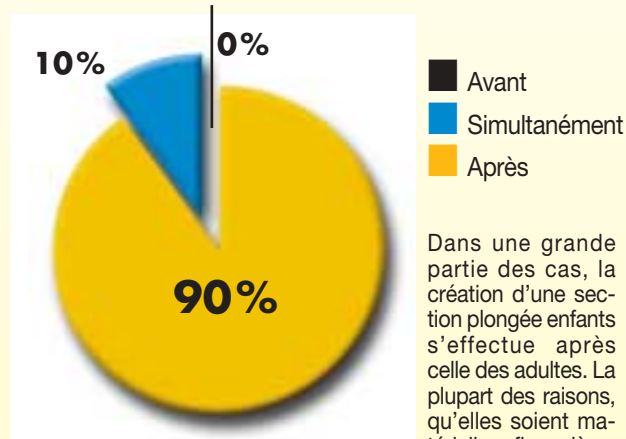
>>> Année de création de la section plongée enfants ?



La prise en compte des particularités du public enfants dans les formations encadrants, la mise à disposition par les fabricants de matériels réellement adaptés à la morphologie des enfants, et une demande de plus en plus forte, font que ces dernières années de nombreuses sections plongée enfants ont vu le jour. Si auparavant les jeunes étaient intégrés aux adultes par manque de matériel spécifique ou de contenus de formation, cette pratique s'est démocratisée au

cours des dernières années auprès des jeunes avec un effet "Grand bleu" à la fin des années quatre-vingt. Les outils à la disposition des clubs et des encadrants étant de plus en plus structurés, on hésite beaucoup moins à accepter les plus jeunes pour pratiquer la plongée sous-marine.

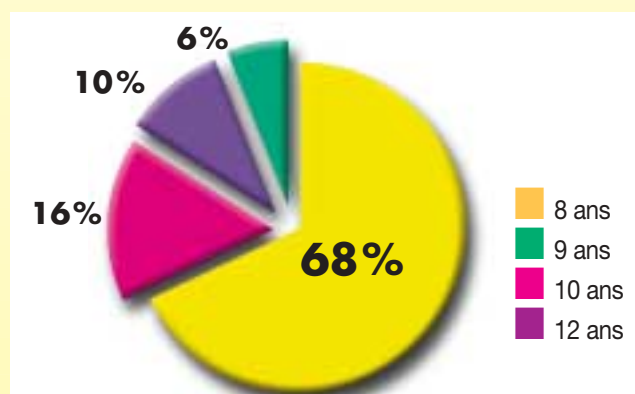
>>> La création de la section est-elle intervenue avant ou après la section adulte ?



Dans une grande partie des cas, la création d'une section plongée enfants s'effectue après celle des adultes. La plupart des raisons, qu'elles soient matérielles, financières

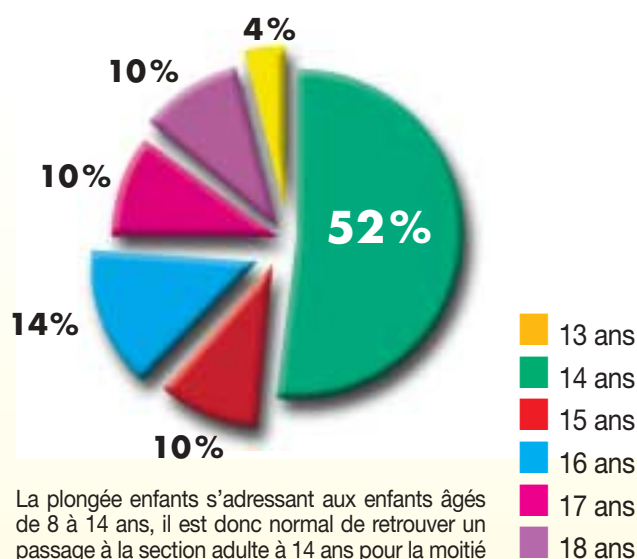
ou pédagogiques, ont été expliquées. Bien que la plongée enfants soit différente de celle des adultes, sa gestion prend souvent comme référence celle des adultes pour ensuite s'affiner et se personnaliser.

>>> À partir de quel âge acceptez-vous les enfants ?



Bien que le nombre de licenciés âgés de huit ans soit inférieur aux autres catégories d'âge, les clubs acceptent volontiers de les recevoir. L'âge minimum pour intégrer un club, est souvent lié au matériel disponible, surtout pour les petits gabarits, et au nombre d'encadrants. Beaucoup pensent que la gestion des 8-10 ans est plus difficile que celle des 10-14 ans, essentiellement liée aux problèmes de gabarit et d'aisance aquatique.

»» À partir de quel âge rejoignent-ils la section adulte ?



La plongée enfants s'adressant aux enfants âgés de 8 à 14 ans, il est donc normal de retrouver un passage à la section adulte à 14 ans pour la moitié des clubs. Certains ont une section adolescents qui côtoie celle des enfants ou celle des adultes, mais avec un encadrement et un enseignement spécifiques. En effet, intégrer des adolescents à un groupe adulte n'est pas chose évidente tant sur le plan organisationnel que pédagogique.

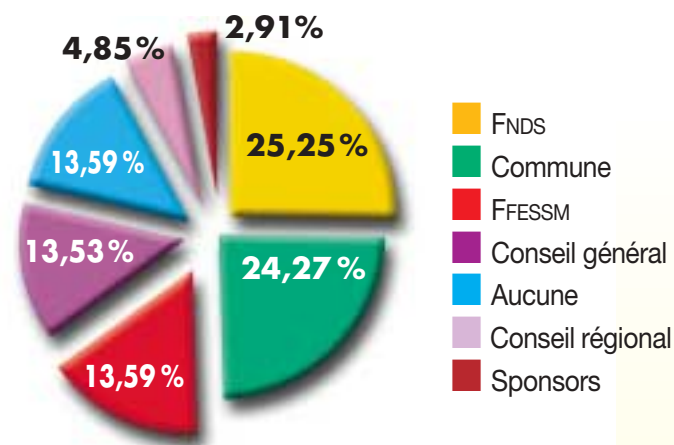
»» Principales difficultés rencontrées pour la création de la section plongée enfants

- Financement du matériel spécifique enfants : 30,30 %.
- Trouver des encadrants volontaires : 24,24 %.
- Trouver un créneau adapté : 16,66 %.
- Aucune difficulté : 13,63 %.
- Réticence du président du club : 4,54 %.
- Manque de formation des encadrants : 4,54 %.
- Assurer la continuité de la formation : 1,51 %.
- Manque d'informations réglementaires et pédagogiques : 1,51 %.
- Nombre d'enfants insuffisant : 1,51 %.
- Réticence de la FFESSM en 1985 : 1,51 %.

»» Principales difficultés rencontrées pour faire fonctionner la section plongée enfants

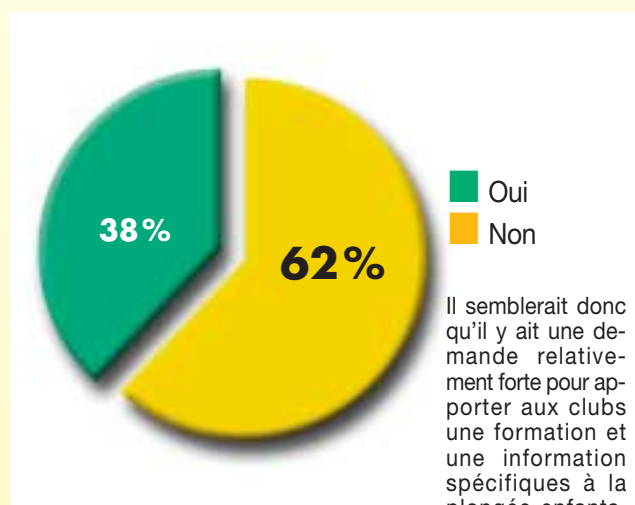
- Manque d'encadrants : 49,15 %.
- Aucune difficulté : 15,25 %.
- Demande trop importante : 11,86 %.
- Manque de contenus : 8,47 %.
- Manque de matériel adapté : 5,08 %.
- Manque de budget : 5,08 %.
- Motivation des encadrants : 3,38 %.
- Manque de motivation du président : 1,69 %.

»» Disposez-vous de subventions ?



La recherche de subventions est essentielle pour lancer ou entretenir une section plongée. Le coût du matériel est souvent un frein au développement de cette activité. Il faut savoir cependant que la population enfants facilite souvent l'attribution de subventions. Les clubs ne doivent donc pas hésiter à en faire la demande. En plus des subventions citées, les clubs organisent également lotos, soirées, tombolas qui sont autant de moyens de rentrer de l'argent pour ensuite le réinvestir dans l'achat de matériel.

»» La formation et l'information aux encadrants plongée enfants vous semblent-elles suffisantes ?



Il semblerait donc qu'il y ait une demande relativement forte pour apporter aux clubs une formation et une information spécifiques à la plongée enfants.

Certains départements et régions ont mis en place dans la formation de leurs cadres une approche systématique de la plongée enfants, mais cela n'est pas le cas partout. Certains doivent simplement se contenter de ce qui leur est apporté, quand c'est le cas, dans la formation initiateur ou MF 1.

»» Qu'est-ce qui pourrait améliorer cette formation ?

- Stage spécifique à destination des moniteurs : 34,14 %.
- Apporter des contenus, des recettes : 17,07 %.
- Systématiser la plongée enfants dans la formation des encadrants : 12,19 %.
- Informations sur l'approche pédagogique : 9,75 %.
- Création d'un module de formation spécifique et optionnel : 7,31 %.
- Revue spéciale plongée enfants : 7,31 %.
- Volet spécifique dans Subaqua : 7,31 %.
- Informations sur site internet : 4,87 %.

S'il n'est pas envisagé de mettre en place une spécialité moniteur enfants, les gens souhaitent tout de même être davantage formés à l'en-

seignement de la plongée aux enfants. Ils sont à la recherche d'outils leur permettant de diversifier leur approche pédagogique de l'activité.

Ce questionnaire a donc permis de mettre à jour différents constats concernant la plongée enfants au sein de la FFESSM :

- la plongée enfants existe bel et bien et constitue un vivier non négligeable de futurs plongeurs adultes ;
- les clubs ont davantage de difficultés à faire vivre une section enfants qu'une section adulte ;
- il y a une demande importante de formation et d'information qui s'avèrent actuellement insuffisantes pour beaucoup. ■

Questions/Réponses

E 2 sans carte CMAS

Bonjour. Je me permets de vous poser la question suivante : en tant que N 4 + stage pédagogique (sans avoir passé l'examen d'initiateur), est-il possible d'avoir une carte moniteur CMAS* ? Selon l'annexe II de l'arrêté 98, je pensais que oui. Pouvez-vous me le confirmer ? De même, est-on bien E 2 et peut-on avoir un numéro d'encadrant ? Merci de m'éclairer sur ces points. Cordialement.

Patricia Vaillant.

En tant que N 4 en cours de stage pédagogique le plongeur est effectivement inséré en tant qu'E 2 dans la grille de l'arrêté, mais il n'est pas possible d'avoir une carte moniteur CMAS* pour la bonne raison que la situation de stagiaire est à durée déterminée, avec éventuellement le risque de ne pas aller jusqu'au MF 1 et par conséquent de redevenir N 4. Seuls N 4 + initiateur donnent la carte de moniteur CMAS*.

J.-L. Blanchard

E 2 sans Gc 4

Je suis en bute régulièrement à des questions de la part de N 4 (de 2004) reçus également la même année à l'initiateur nouvelle formule, questions également posées par leur président de club ou responsable technique. Ces N 4, avec peu d'expérience, peu d'encadrement (voire pas du tout pour certains) veulent à toute force se positionner sur des formations N 2 espace médian dans leur club. Ils n'ont pas passé le Gc 4. Ces formations leur sont-elles accessibles malgré l'absence de Gc 4 dans leur cursus, étant donné qu'ils ont bien reçu une carte CMAS E 2 ?

Marc Wallet, CTD 29 N

C'est l'arrêté du 22 juin 1998 qui dit que, au sein de la FFESSM, un capacitaire + initiateur est reconnu E 2.

Donc, sur le plan du droit, ces plongeurs peuvent enseigner jusqu'à 20 mètres, y compris s'ils n'ont pas suivi le Gc 4 qui est optionnel. Ceci dit, la qualité et le sérieux que nous attendons doivent inciter ces plongeurs à suivre le Gc 4, même s'il n'est pas obligatoire. Autre élément : ce n'est pas parce qu'on a des prérogatives qu'on doit les faire "subir" aux autres. Je veux dire par là que, même en étant E 2, les prérogatives du E 2 ne s'exerceront qu'après autorisation du DP, lequel est lui-même dûment mandaté par le président de club ou le patron de la structure professionnelle.

J.-L. Blanchard

Bonjour. J'ai une question à vous soumettre concernant les prérogatives du E 1 et du E 2. En effet, à la lecture du manuel du moniteur, il n'y a aucune précision quant aux prérogatives du E 1 et du E 2 concernant l'enseignement de la théorie. Seules les prérogatives concernant la pratique sont mentionnées. Du fait que le livret pédagogique initiateur face apparaît une différence entre le cursus E 1 et le cursus E 2 (notamment au travers du Gc 4 qui reste optionnelle jusqu'à présent), ma question serait la suivante : le E 1 peut-il effectuer une formation théorique à des plongeurs préparant le N 1 ? Et pour ceux préparant le N 2 ? La même question se pose pour le E 2.

Marc Raulin

Je crois qu'il y a une confusion entre l'acte d'enseigner d'une part, les prérogatives légales dues à l'arrêté de 1998 d'autre part, les prérogatives de certification enfin. Il est clair que dans l'eau les prérogatives d'enseignement sont très précises, grâce à l'arrêté de 1998. En ce qui concerne l'enseignement théorique à sec, il n'a jamais été précisé qu'un niveau minimum d'enseignant

était obligatoire (par exemple je fais régulièrement intervenir dans les cours de préparation au moniteur des gens qui sont à peine plongeurs, mais qui en revanche sont très compétents en physique, ou en légis, ou...). Donc, très honnêtement, un initiateur de club peut enseigner la théorie, selon son niveau de compétence dans la théorie, à qui bon lui semble. En revanche, attention à la certification, c'est-à-dire à la signature des groupes de compétences :

- pour les 6 compétences du niveau 1 (donc y compris le groupe 6 de théorie) l'initiateur peut les valider à condition que le tout se fasse en milieu artificiel.
- pour ces mêmes 6 compétences en milieu naturel, c'est le E 2 qui peut valider. Enfin pour la validation des compétences du niveau 2 et au dessus, ce n'est pas plus l'initiateur que le E 2 qui valide, mais bel et bien le moniteur (MF 1 ou BEES 1 licencié, au minimum).

J.-L. Blanchard

SESSION MF 2 D'OCTOBRE 2004 EN GUADELOUPE



Le MF 2 qui s'est déroulé en Guadeloupe du 17 au 30 octobre, a démontré la force et la vitalité de la plongée fédérale dans cette région. Malgré des conditions de mer parfois difficiles, avec 75 % de réussite, ce MF 2 a été un véritable succès. Il a confirmé l'analyse d'André Fabregoul, président du comité régional, qui a défendu l'organisation de cet examen. Il était naturel que la Guadeloupe, qui possède le plus grand nombre de licenciés des DOM TOM, obtienne l'organisation d'un MF 2. La logistique, confiée à Jacques Nadal et au centre UCPA de Bouillante, a été remarquable. Avec neuf reçus dont huit licenciés en Guadeloupe, ce MF 2 a confirmé l'excellent travail des trois instructeurs nationaux locaux, Claude Gavory, Jacques Nadal et Raymond Tribollet. Nul doute que la plongée fédérale guadeloupéenne ait de beaux jours devant elle. La presse locale a donné à cet événement toute l'importance qu'il méritait.

Bob Séverin

- 1 386 - Sébastien Hugoo, St Barthélemy
- 1 387 - Michael Adnet, Le Gosier
- 1 388 - Franck Noury, St Barthélemy
- 1 389 - Yann Boissonnier, Pigeon
- 1 390 - Thierry Guilbault, Vieux Port
- 1 391 - Mark Dabson, Bouillante
- 1 392 - Laurent Rzasa, La Seyne sur Mer
- 1 393 - Jean-Rosy Arrendell, Basse Terre
- 1 394 - Serge Serafin, Bouillante